

Procédure de dépôt et d'évaluation d'une demande de financement d'un projet collaboratif de type sectoriel

Programme de mise en œuvre NPR 2020 – 2023
du canton de Fribourg

Procédure de dépôt et d'évaluation d'une demande de financement d'un projet collaboratif de type sectoriel	PCS-P-F-001.02	Validée
PCS - Procédure de dépôt et d'évaluation.docx	17.12.2020	Page 1/4

1. Introduction

Dans la réalisation du programme de mise en œuvre NPR 2020-2023, le canton de Fribourg soutient le développement de projets collaboratifs de type sectoriel. Le présent document fait référence au règlement d'application des projets collaboratifs de type sectoriel et décrit la procédure de dépôt et d'évaluation d'une demande de financement d'un tel projet.

2. Objectif de la procédure

La présente procédure fait partie du règlement d'application des projets collaboratifs de type sectoriel. Elle a pour objectif de guider les porteurs de projet dans l'élaboration et le dépôt de leur demande de financement d'un projet collaboratif sectoriel et de définir le mode de validation et d'évaluation des demandes. Cette procédure décrit en trois étapes chronologiques les activités et documents (quoi), les personnes impliquées (qui) et les descriptions des activités de la procédure à réaliser (comment).

3. Définition

Projet :	Projet collaboratif de type sectoriel avec un financement NPR
Responsable PR :	Responsable de la politique régionale du canton de Fribourg
Gestionnaire de projets :	Gestionnaire administratif des projets collaboratifs NPR mandaté par la PromFR
Comité d'évaluation :	Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique du canton de Fribourg (CAPE)
Compte du projet :	Compte de gestion financière du projet collaboratif de type sectoriel géré par l'un des partenaires académiques

Procédure de dépôt et d'évaluation d'une demande de financement d'un projet collaboratif de type sectoriel	PCS-P-F-001.02	Validée
PCS - Procédure de dépôt et d'évaluation.docx	17.12.2020	Page 2/4

4. Description de la procédure de dépôt et d'évaluation des demandes de financement

Quoi ?	Qui ?	Comment ?
Etape 1 - Définition du besoin et demande de financement		
Demande de financement NPR	Porteur de projet et les partenaires	La demande de financement NPR d'un projet collaboratif sectoriel est l'émanation de besoins exprimés par le consortium de projet. Le porteur de projet avec les partenaires du projet rédige une demande de financement établie selon le formulaire ad hoc. La demande doit être signée par tous les partenaires du projet.
Dépôt de la demande	Porteur de projet	La demande est envoyée par courriel au gestionnaire de projets pascal.bovet@innosquare.com
Accusé de réception de la demande	Gestionnaire de projets	Un accusé de réception de la demande est envoyé par courriel au porteur du projet.
Etape 2 – Validation de la demande et préavis des experts		
Validation de la demande	Responsable PR Gestionnaire de projets	La demande de financement de projet est analysée sur la base des critères NPR et de son plan financier. La demande est validée et transmise aux experts externes ou est retournée au porteur de projet pour modification.
Préavis	Deux experts externes mandatés	La demande de financement de projet est évaluée au niveau de son contenu scientifique et de son degré d'innovation. En cas de divergences, l'avis d'un troisième expert est demandé. Le préavis des experts sur la demande de financement du projet sera communiqué au comité d'évaluation.

Procédure de dépôt et d'évaluation d'une demande de financement d'un projet collaboratif de type sectoriel	PCS-P-F-001.02	Validée
PCS - Procédure de dépôt et d'évaluation.docx	17.12.2020	Page 3/4

Complément / Amélioration de la demande	Porteur de projet	Sur la base des rapports d'expertise et des remarques du Gestionnaire de projet, le porteur de projet rédige une annexe à la demande de financement en répondant aux questions complémentaires formulées dans les rapports d'expertise.
Etape 3 – Evaluation de la demande de financement du projet		
Présentation orale du projet et de sa demande de financement	Porteur de projet Représentant d'une entreprise partenaire	Le porteur de projet accompagné d'un représentant d'une entreprise partenaire du projet présente et soutient oralement leur projet lors d'une session du comité d'évaluation.
Décision de financement	Comité d'évaluation	Le comité d'évaluation décide de l'octroi ou non du financement NPR du projet.
Communication de la décision de financement et promesse de financement en cas d'acceptation	Responsable PR	Le responsable PR transmet au porteur de projet la lettre d'acceptation ou de refus, accompagnée en cas d'acceptation d'une promesse de financement décrivant les conditions financières et organisationnelles pour la réalisation du projet.
Etape 4 – Etablissement du contrat de subventionnement NPR		
Contrat de subventionnement	Responsable PR	En cas d'acceptation de la demande de financement du projet, un contrat de subventionnement établi entre la PromFR et les partenaires du projet est transmis au chef de projet.
Signature du contrat de subventionnement	Chef de projet Partenaires du projet	Le chef de projet organise les signatures des partenaires de projet et transmet le contrat signé au gestionnaire de projets.

Fribourg, le 17 décembre 2020

Alain Lunghi
Promotion économique du canton de Fribourg
Directeur adjoint, Responsable Politique Régionale

Pascal Bovet
Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg
Directeur INNOSQUARE, gestionnaire de projets collaboratifs NPR

Procédure de dépôt et d'évaluation d'une demande de financement d'un projet collaboratif de type sectoriel	PCS-P-F-001.02	Validée
PCS - Procédure de dépôt et d'évaluation.docx	17.12.2020	Page 4/4